

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL93

présenté par
M. Da Silva, rapporteur

ARTICLE 9

Aux alinéas 6 et 7, après le mot : « renouvelés », insérer les mots : « par une élection partielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.